

Discours d'ouverture de
Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Formation Professionnelle

JOURNEE OHADA

Université de Ndjamena / TCHAD , le 16 mai 2008

Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de la Justice

Monsieur le Recteur de l'Université de NDJAMENA

Monsieur le Représentant du Service de Coopération de l'ambassade de France

Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de NDJAMENA

Monsieur le Président du de l'Ordre National des Notaire

Messieurs les Praticiens Enseignants

Chers étudiants engagés pour la cause de l'OHADA

Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités

Honorables invités

Je voudrais avant toute chose vous exprimer ma joie de présider cette manifestation consacrée à un thème aussi exaltant que l'OHADA. Processus d'harmonisation législatif mais aussi outil de cohésion entre les peuples, le sujet ne saurait nous laisser indifférent.

En effet, l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA en sigle) est née de la volonté des Chefs d'Etats francophones d'unir leurs efforts et de mutualiser leurs moyens afin de créer un espace géographique caractérisé par une réglementation unique et moderne applicable aux opérations économiques. 1993 – 2008, quinze ans déjà que le processus est lancé

Les acquis sont considérables :

- le droit OHADA, est un corps de règles codifiés à l'usage des praticiens, universitaires et des opérateurs économiques.
- L'espace OHADA, est une réalité. Un vaste géographique regroupant 16 Etats de l'Ouest et du Centre, dont le Tchad notre pays.

Mais ces acquis indéniables ne doivent pas éclipser, le retard important qu'on observe, de part et d'autres et suivant les pays, dans l'appropriation des nouveaux outils générés par le nouveau droit uniforme africain.

Cela est vrai pour les praticiens, magistrats et autres auxiliaires de justice pour qui une politique de renforcement des capacités doit être initiée et soutenue : la mise en œuvre et une bonne application de la réglementation OHADA en dépens.

Cela est vrai également pour le monde universitaire, où enseignants et universitaires sont condamnés à suivre cette nouvelle dynamique. Celle-ci entraînant des modifications sur un pan entier du programme d'enseignement dans nos facultés de droit, et des changements dans certaines approches pédagogiques.

A cet effet, nous ne pouvons que féliciter le **Club Universitaire OHADA** de l'Université de NDJAMENA et soutenir cette heureuse initiative qui procède de la nécessité de poursuivre et d'intensifier les actions de promotion et de vulgarisation du droit OHADA, au moment où notre Pays le TCHAD, s'apprête à assurer (en 2009) la présidence du **Conseil des Ministres** de la Haute Institution. Quel honneur ? Mais aussi quel Défi ?

Je voudrais, pour terminer remercier les différents partenaires et institutions qui ont apporté leurs appuis en vue de la réalisation de cette opération fort louable.

Au risque d'en oublier quelques uns (je m'en excuse à l'avance) je voudrais remercier tout particulièrement le Service de Coopération et d'Actions Culturelles de l'Ambassade de France, pour son soutien constant aux activités d'éducation et de formation dans notre pays le Tchad

Nos sentiments de gratitude à l'UNIDA (Association pour l'Unification du Droit en Afrique) qui nous envoie pour la 2^e fois en moins d'une année, son Chargé de mission en la personne de Monsieur Michel Akouété Akué, pour assurer une série de communications dans le cadre de cette journée OHADA.

N'oublions pas non plus quelques bonnes volontés qui ont apporté leurs aides à nos jeunes étudiants pour l'organisation de cette manifestation qui nous rassemble en ce jour, notamment

- la Chambre des Notaires et son Président
- le Cabinet **Béchir MADET**.

Tout en vous remerciant pour votre présence et votre implication dans les différentes activités au programme, je déclare ouverte la journée OHADA organisée par le club universitaire OHADA

Je vous remercie.